



## Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité

Numéro de dossier : **AE23-146-314**  
Date du repérage : 26/05/2023  
Heure d'arrivée : 14h00  
Durée du repérage : 02h00

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017, 10 aout 2015 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7, R134-10 et R134-11 du code de la construction et de l'habitation). **En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.**

**L'examen demeure visuel et non destructif. De plus, aucun démontage ou déplacement d'objet encombrant n'a été effectué.**

### 1. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

*Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :*

Type d'immeuble : ..... **Habitation (maison individuelle)**  
Adresse : ..... **64 Bis Rue Joseph Doury**  
Commune : ..... **44300 NANTES**  
Département : ..... **Loire-Atlantique**  
Identifiant fiscal : ..... Non communiqué

*Désignation et situation du bien :* **Maison individuelle d'habitation**

Périmètre de repérage : ..... **2 niveaux - Mitoyen**  
Année de construction : ..... **1967**  
Année de réalisation l'installation : **> 15 ans**  
Distributeur d'électricité : ..... **Enedis**  
Installation sous tension : ..... **OUI**  
Identification des parties du bien n'ayant pu être visitées et justification : **2 ÈME ÉTAGE - Comble2 (Accessible uniquement depuis le comble 1),  
2 ÈME ÉTAGE - Comble 1 (visible uniquement aux alentours de la trappe d'accès)**

### 2. - Identification du donneur d'ordre

*Identité du donneur d'ordre :*

Nom et prénom : ..... **Succession FONDIN**  
Adresse : ..... /

Téléphone et adresse internet : . **Non communiquées**  
Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Propriétaire**

*Propriétaire du local d'habitation et de ses dépendances:*

Nom et prénom : ..... **Succession FONDIN**  
Adresse : ..... /

### 3. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

*Identité de l'opérateur de diagnostic :*

Nom et prénom : ..... **Jean-Michel BOUTIN**  
Raison sociale et nom de l'entreprise : ..... **SARL ABITA EXPERTISES**  
Adresse : ..... **12 Avenue Jules Verne**  
..... **44230 SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE**  
Numéro SIRET : ..... **487 716 516 00058**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité : ..... **105992956604 / 30/06/2023**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France** le **14/10/2018** jusqu'au **13/10/2023**. (Certification de compétence **14683001**)

#### 4. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;





#### 5. – Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes








- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie.
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.

##### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1 L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- 2 Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3 Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4 La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5 Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs.
- 6 Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Domaines	Anomalies	Photo
2. Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation - Installation de mise à la terre	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b> <u>Commentaires :</u> Tous les circuits ne sont pas équipés d'un conducteur de protection - Présence de prises sans broches de terre : EX: chambres Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés	

Domaines	Anomalies	Photo
	<p>Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Commentaires :</b> - Présence de prises électriques avec broche de terre non raccordée à la terre: EX: Garage Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection</p>	
	<p>Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Commentaires :</b> Présence de circuit(s) non relié(s) à la terre (ex: luminaire(s)) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection</p>	
	<p>Au moins un conduit métallique en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est pas relié à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Commentaires :</b> Présence de conduit(s) métallique(s), en montage apparent, non relié(s) à la terre: Ex: Garage Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer les conduits métalliques en montage apparent</p>	
	<p>Au moins une boîte de connexion métalliques en montage apparent ou encastré n'est pas reliée à la terre. <b>(Cette anomalie fait l'objet d'une mesure compensatoire pour limiter le risque de choc électrique)</b></p> <p><b>Commentaires :</b> Présence de boîtes métalliques, en montage apparent, non reliés à la terre dans : EX: Garage Faire intervenir un électricien qualifié afin de supprimer les boîtes de connexion métalliques non reliées à la terre</p>	
<p>3. Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit</p>	<p>Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).</p> <p><b>Commentaires :</b> Présence de fusibles sur prises et interrupteurs ( matériel très ancien et peu fiable) visible dans: Général Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) par des protections autorisées</p>	
	<p>Des conducteurs ou des appareillages présentent des traces d'échauffement.</p> <p><b>Commentaires :</b> Certains appareillages présentent des traces d'échauffement : Ex: douille luminaire entrée Faire intervenir un électricien qualifié afin de contrôler les conducteurs partiellement visible et de les remplacer s'ils présentent des traces d'échauffement</p>	
<p>4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire</p>	<p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms).</p> <p><b>Commentaires :</b> La LES (Liaison Equipotentielle Supplémentaire) est incomplète (ex: Prise électrique sur luminaire non raccordé à la terre) Faire intervenir un électricien qualifié afin de compléter la LES</p>	

Domaines	Anomalies	Photo
<p>5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs</p>	<p>L'Enveloppe d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.  <b>Commentaires :</b> Enveloppe des matériels électriques absente, mal fixée ou détériorée : Ex: Chaufferie                      Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels dont l'enveloppe est absente ou présentant des détériorations</p>	
	<p>L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible.  <b>Commentaires :</b> Présence d'éléments apparents sous tension non protégés                      - Douille en attente dans : Ex: Entrée                      - Dominos dans : EX: Chambre 2                      Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>	 
	<p>L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.  <b>Commentaires :</b> Présence d'éléments apparents sous tension non protégés :                      - Fusibles à puits lors de leur remplacement dans : Général                      Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension</p>	
<p>6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage</p>	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste.  <b>Commentaires :</b> Présence de matériel électrique "vétuste" (sécurité électrique médiocre) :                      - interrupteur(s) et (ou) prise(s) comportant un fusible dévissable : Général                      - interrupteur(s) métallique(s): Ex: Entrée                      - conduit(s) métallique(s) contenant des fils électriques: Ex: Garage                      Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes</p>	
	<p>L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage.  <b>Commentaires :</b> Présence de matériel électrique inadapté à l'usage                      Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé</p>	
<p>5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tension - Protection mécanique des conducteurs</p>	<p>Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente.  <b>Commentaires :</b> Présence de conducteurs non protégés mécaniquement (double isolation, goulotte ou conduit PVC) :                      EX: Garage                      Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés</p>	

**Anomalies relatives aux installations particulières :**

- P1-P2 Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement.
- Piscine privée, ou bassin de fontaine

Domaines	Anomalies relatives aux installations particulières
Néant	-

**Informations complémentaires :**

- IC Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité

Domaines	Informations complémentaires
IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité	<b>L'ensemble de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité <math>\leq 30</math> mA</b>
	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur <b>Commentaires :</b> L'ensemble des prises de courant n'est pas du type à obturateur (empêche l'introduction d'un objet). Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur
	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm. <b>Commentaires :</b> Présence de prises sans puits ou dont le puit n'est pas suffisamment profond (inférieur à 15mm)

**6. – Avertissement particulier****Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés**

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 – Annexe C	Motifs (2)
B2.3.1 h	B2 - Dispositifs de protection différentielle (DDR) Article : Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité)	Test impossible du disjoncteur de branchement ERDF par la méthode imposée dans l'arrêté du 28 septembre 2017 (méthode amont-aval), qui nécessite l'ouverture du capot supérieur (scellé par ERDF) Correct pour les différentiels 30 mA
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Elément constituant la prise de terre approprié	Contrôle impossible : éléments constituant la prise de terre non visibles .
B3.3.1 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	S'il y a présence de plusieurs prises de terre leur interconnection n'est pas visible.
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	Non vérifiable car non visible.
B3.3.3 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	Non vérifiable car non visible.
B3.3.4 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	Conducteur de LEP (Liaison Equipotentielle Principale) non visible donc non vérifiable.

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 – Annexe C	Motifs (2)
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	Non vérifiable car non visible.
B3.3.5 a1	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur principal de protection	Non vérifiable car non visible.
B3.3.6 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Eléments constituant les conducteurs de protection appropriés	Conducteurs de protection non visible ou partiellement visible ; <i>Faire intervenir un électricien qualifié afin de vérifier les conducteurs de protection partiellement visibles et les remplacer si besoin</i>
B4.3 a1	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Présence d'une protection contre les surintensités à l'origine de chaque circuit	Contrôle impossible: Les protections par fusibles placés sur les interrupteurs ou prises ne sont pas démontées lors du diagnostic.
B4.3 a2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Tous les dispositifs de protection contre les surintensités sont placés sur les conducteurs de phase.	Contrôle impossible: Les protections par fusibles placés sur les interrupteurs ou prises ne sont pas démontées lors du diagnostic.
B4.3 c	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Conducteurs de phase regroupés sous la même protection contre les surintensités en présence de conducteur neutre commun à plusieurs circuits	Non vérifiable car non visible en totalité. (fusible(s) sur prise(s) et interrupteur(s))
B4.3 e	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courant assigné (calibre) de la protection contre les surintensités de chaque circuit adapté à la section des conducteurs	Non vérifiable car non visible en totalité (protection interrupteurs ou prises, correct pour les protections du tableau).
B4.3 f3	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Section des conducteurs de pontage en adéquation avec le courant de réglage du disjoncteur de branchement.	Non vérifiable car non visible en totalité. (fusible(s) sur prise(s) et interrupteur(s))
B4.3 j2	B4 - Dispositif de protection contre les surintensités adapté à la section des conducteurs sur chaque circuit Article : Courants assignés des interrupteurs différentiels de plusieurs tableaux adaptés.	Non vérifiable, présence de plusieurs interrupteurs différentiels calibrés en 40A en présence d'un disjoncteur de branchement réglable en 15\45A ou 30\60A
B5.3 b	B5 - Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Section satisfaisante de la partie visible du conducteur de liaison équipotentielle supplémentaire	Non vérifiable car non visible.

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme XP C 16-600 – Annexe C	Motifs (2)
B6.3.1 a	B6 - Respect des règles liées aux zones dans chaque local contenant une baignoire ou une douche Article : Installation électrique répondant aux prescriptions particulières appliquées à ces locaux	Installation électrique ne répondant pas aux prescriptions particulières appliqués aux locaux contenant une baignoire ou une douche ; <i>Faire intervenir un électricien qualifié afin de modifier l'installation pour la rendre adaptée aux locaux contenant une douche ou une baignoire</i>

### **Parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :**

**2 ÈME ÉTAGE - Comble2 (Accessible uniquement depuis le comble 1)**

**2 ÈME ÉTAGE - Comble 1 (visible uniquement aux alentours de la trappe d'accès)**

### **7. – Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel**

Certains points de contrôles n'ont pu être effectués. De ce fait la responsabilité du propriétaire reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée

Constatations supplémentaires :

Installation électrique alimentée en triphasé

Possibilité de conduits métalliques contenant des conducteurs électriques dissimulés dans les murs

Tester de façon périodique le disjoncteur de branchement ErDF et le disjoncteur différentiel 30mA (si présent) par action sur le bouton test.

Il est fortement recommandé de ne pas utiliser de multiprises ou de rallonges pour alimenter les appareils électriques à forte consommation (comme par exemple la machine à laver, le lave-vaisselle, etc....).

Il est conseillé de faire réaliser, dans les meilleurs délais et par un installateur électricien qualifié, les travaux permettant de lever au moins les anomalies relevées.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique. L'installation du contrôleur ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

*Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visitées, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire (voir tarifs en vigueur pour toute demande de revisite auprès de notre cabinet)*

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur [www.info-certif.fr](http://www.info-certif.fr))***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **26/05/2023**

Etat rédigé à **NANTES**, le **26/05/2023**

**Par : Jean-Michel BOUTIN**




**Signature du représentant :**

## 8. – Explications détaillées relatives aux risques encourus

### Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

#### **Appareil général de commande et de protection :**

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

- Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

#### **Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation :**

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique.

Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Prise de terre et installation de mise à la terre :**

Ces éléments permettent, lors d'un **défaut d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

- L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Dispositif de protection contre les surintensités :**

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

- L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

#### **Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :**

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

- Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Conditions particulières dans les locaux contenant une baignoire ou une douche :**

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

- Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Matériels électriques présentant des risques de contact direct :**

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage :**

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives :**

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

#### **Piscine privée ou bassin de fontaine :**

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

- Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

#### **Informations complémentaires :**

#### **Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique :**

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

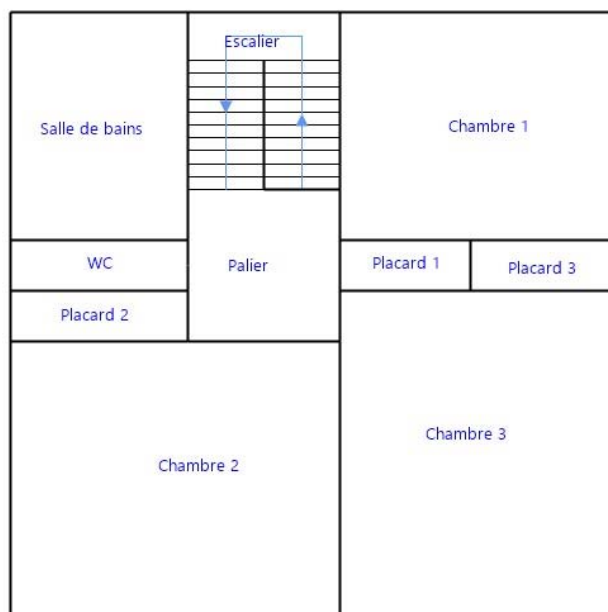
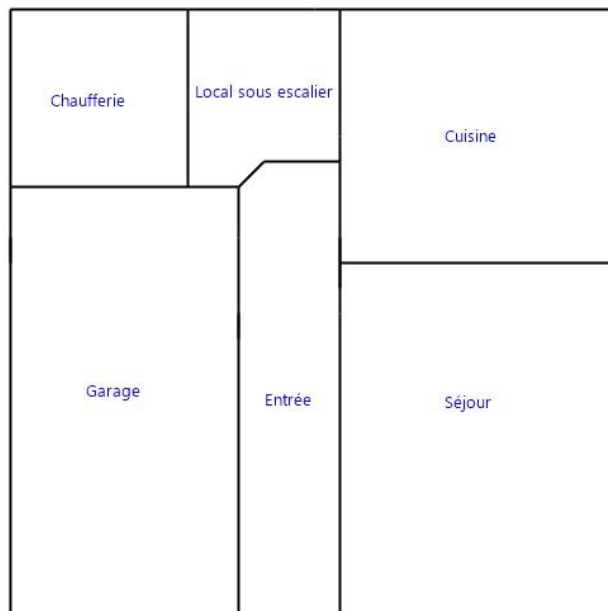
#### **Socles de prise de courant de type à obturateurs :**

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrisation, voire l'électrocution.

#### **Socles de prise de courant de type à puits (15mm minimum) :**

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

**Annexe - Schéma de repérage**



**Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)**

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé